

24H de Paddle de Saint-Malo
Samedi 18 et dimanche 19 avril 2026
AVIS DE COURSE

Course de 24h de Stand Up Paddle (SUP) en Solitaire ou/et en équipage (reli) dans le bassin Duguay Trouin de Saint-Malo.

Organisateur :

CCI Ille-et-Vilaine – Délégation de Saint-Malo

66 avenue de Marville - 35400 Saint-Malo

commercial@salonnautiquesaintmalo.fr – apconseil29@gmail.com

www.ille-et-vilaine.cci.fr

Suivez la CCI sur www.linkedin.com et sur : <https://www.bretagne.cci.fr/ille-et-vilaine>

1. Généralités

- Compétition de 24h de “Stand Up Paddle” (SUP) – 1 personne sur la planche.
 - 2 catégories :
 - « Solitaire »,
 - « Equipe » – entre 2 et 6 personnes.
 - Organisé par le salon Nautique de Saint-Malo 2026.
 - Les 24h de Paddle de Saint-Malo sont attachées au respect des valeurs sportives, des personnes, des biens et de la nature.
 - Les règles du **bon sens nautique** s’appliquent
 - **Tout participant doit porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible l’Organisation.**
 - Inscriptions ouvertes pour 80 SUP/planches maximum pour l’ensemble des 2 catégories.
 - L’organisation dispose d’un maximum de 20 SUP/planches dites “Wild Card”.
 - Certificat médical d’aptitude à la pratique en compétition du Stand Up Paddle obligatoire, daté de moins d’un an à la date du 18 avril 2026 ou licence de FFSurf ou FFVoile ou FFCanoë Kayak ou FF Aviron en cours de validité (France ou International).
 - Age minimum :
 - Pour la catégorie « Solitaire » : 18 ans au 18 avril 2026
 - Pour la catégorie « Equipe » : 13 ans au 18 avril 2026
- Les compétiteurs mineurs devront obligatoirement disposer d'une autorisation parentale.*
- La course « 24h de Paddle de Saint-Malo » est une course en flotte. Tous les compétiteurs partent en même temps. Le départ est de type “mass-start”.
 - Les « SUP/planches » doivent avoir une longueur comprise entre 10’6” et 14’.

Dans le respect des longueurs ci-dessus les compétiteurs peuvent changer de planche durant la compétition.

- Le port d'un gilet de sauvetage est fortement recommandé. A défaut, les « compétiteurs » sur l'eau devront obligatoirement porter une combinaison isothermique.
 - Le gilet de sauvetage doit assurer une flottabilité minimum de 50 newtons et répondre aux normes CE.
 - Les gilets à percussion répondant aux normes ci-dessus sont considérés comme des gilets de sauvetage.
 - La combinaison doit couvrir au minimum les jambes, les cuisses, le torse et le dos.
- Entre 22H et 6H les « Compétiteurs » en navigation devront porter une lampe frontale allumée.
- Le dossard/lycra de l'épreuve, fourni par l'organisateur, est obligatoirement porté lorsqu'un « Compétiteur » est sur le bassin Dugay Trouin.

Le dossard doit être porté au-dessus de tout autre équipement (y compris sac à dos/Camel bag).
- Droit à l'image : les compétiteurs acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisateur de toutes images, photos, sons, sous tous formats, enregistrés pendant tous les événements liés aux 24h de Paddle de Saint-Malo.
- L'inscription aux « 24H de Paddle de Saint-Malo » vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de Course et de ses règles.
- Les décisions de la Direction de Course et du Jury sont sans appel.

2. Droits d'inscription :

- Droits « d'inscription par Compétiteur » :
 - Solitaire = 50€
 - Equipe = 30€ pour chaque équipier

Pour la catégorie « Equipe » chaque membre de l'équipe doit être individuellement inscrit et s'acquitter des droits d'inscription.

2.1 Inclus avec les droits d'inscription :

- Inscription du compétiteur à la course,
- 1 bracelet « Compétiteur » d'accès au « plan d'eau », à la zone de transition, au « Village Compétiteurs » et aux réceptions.
- 1 bracelet « accompagnateur » d'accès à la « Zone de Transition », au « Village Compétiteurs » et aux réceptions.
- 1 Dossard/lycra
- Possibilité d'acheter des bracelets accompagnateurs supplémentaire au prix de 20€TTC/unité
- 1 accès véhicule/camping-car au « Village Compétiteur » du samedi 18 avril à 9h au dimanche 19 avril à 20h.

- Un « Set d'Autocollants » avec son n° de course
- 1 tracker de suivi de course obligatoire → contre caution de 60€, rendu lors de la récupération du tracker.

3. Inscriptions :

Une « Demande d'Inscription Complète » ou « Demande d'Inscription Complète Equipe » est une Demande d'Inscription reçue avec son(ses) règlement(s).

- Inscription :
 - Catégorie « Solitaire » :
 - Les 30 premières Demandes d'Inscription Complètes seront retenues.
 - Les Demandes d'Inscription Complètes reçues après les 30 premières Demandes d'Inscription seront placées sur la liste d'attente.
 - Catégorie « Equipe » :
 - Les 30 premières Demandes d'Inscription Complètes Equipe seront retenues.
Une Demande d'Inscription Complète Equipe est considérée comme retenue si au moins 2 personnes sont régulièrement inscrites pour une même équipe.
Après avoir été retenue, une Demande d'Inscription Complète Equipe peut-être complétée par d'autre(s) coéquipier(s), dans la limite de 6.
 - Les Demandes d'Inscription Complètes reçues après les 30 premières Demandes d'Inscription seront placées sur la liste d'attente.
 - Les Demandes de Participation Complètes placées sur la liste d'attente seront traitées par l'Organisation des 24h de Paddle de Saint-Malo.
- Annulation d'une Demande d'Inscription Complète :
Les demandes d'annulation d'une Demande d'Inscription Complète devra être effectuée par mail. Une fois l'annulation prononcée la place disponible sera immédiatement mise à disposition de la liste d'attente.
 - Si l'annulation intervient avant le 1^{er} mars 2026, 80% des sommes versées seront remboursées.
 - Si l'annulation intervient entre le 1^{er} mars et le 6 avril 2026, 50% des sommes versées seront remboursées.
 - Si l'annulation intervient à compter du 7 avril 2026, la totalité des sommes versées sont conservées par l'Organisateur.
- Si c'est l'Organisateur qui annule les « 24h de Paddle de Saint-Malo », la totalité des sommes versées est remboursée.

4. Programme :

A l'exception des horaires où la présence des compétiteurs est obligatoire, les dates et heures communiquées le sont à titre indicatif.

- **Samedi 18 avril 2026 :**

- Ouverture du Village Compétiteurs
- 9H à 12H : Confirmation des inscriptions/retrait des dossards/tracker.
Pour les 2 catégories, tous les participants devront être présents à la confirmation d'inscription.
- 13h00 : Briefing compétiteurs (présence obligatoire).
Le lieu du briefing, sera précisé lors de la confirmation des inscriptions.
- 15h00 : Départ des « 24H de Paddle de Saint-Malo ».
- Pour la catégorie solitaire :
 - Arrêt n°1 de 15' : samedi 18 avril entre 18h45 et 19h15,
 - Arrêt n°2 de 15' : samedi 18 avril entre 22h45 et 23h15,

- **Dimanche 19 avril 2026 :**

- Pour la catégorie solitaire :
 - Arrêt n°3 de 15' : dimanche 19 avril entre 2h45 et 3h15,
 - Arrêt n°4 de 15' : dimanche 19 avril entre 6h45 et 7h15,
 - Arrêt n°5 de 15' : dimanche 19 avril entre 10h45 et 11h15,
- 15h00 : Arrivée des « 24H de Paddle de Saint-Malo ».
- 16h30 : Remise des prix.
- 20h00 : fermeture du Village Compétiteurs

5. Plan d'installation des « 24h de Paddle de Saint-Malo »

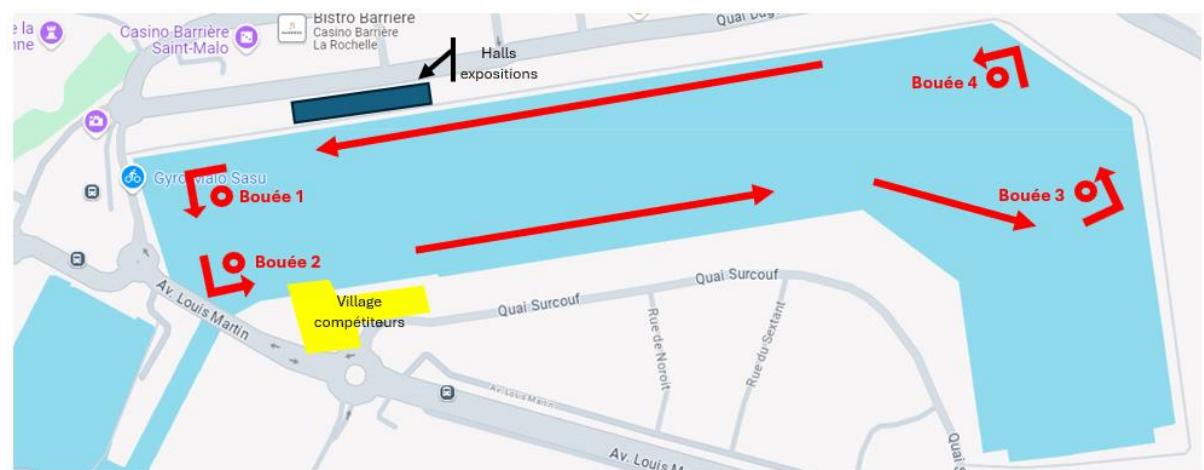
- **Village Compétiteurs :**

Le « Village Compétiteurs » est implanté au Sud du bassin Duday Trouin.



- **Parcours :**

- Le parcours des « 24H de Paddle de Saint-Malo » est implanté dans le bassin Duguay Trouin.
- Longueur du tour = environ 1,7 km
- Le parcours : rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
 - Ligne de départ → définie lors du briefing.
 - Pendant 24h :
 - Marques 1, 2, 3 et 4 à laisser à bâbord,
 - Ligne d'arrivée → définie lors du briefing.



6. Informations diverses

- Samedi 18 avril → coucher du soleil = 20h44 – crépuscule nautique = 22h33.
 - Dimanche 19 avril → lever du soleil = 6h52 – aurore nautique 5h35.
 - Nouvelle lune → vendredi 17 avril 2026. Il n'y aura donc pratiquement pas de lune durant la nuit du samedi au dimanche.
 - Température de l'eau → 14° à 17°.
 - Temps pour réaliser 1 tour :
 - 10 km/h = 10'10'',
 - 8 km/h = 12'45'',
 - 6 km/h = 17'.
 - Estimation du nombre total de tour effectué en 24h par 80 SUP/planches :
→ + ou - 7 000 tours.
-